Non mais, c’est kwassa ?

Description

Les effluves doucereux et trompeurs d’un monde qui s’éloigne de plus en plus vite nimbent encore notre imaginaire où l’exotisme le dispute à l’angélisme le plus innocent. Les îles lointaines nous paraissent toujours paradisiaques parce que nous n’y avons jamais mis les pieds.

Loin du paradis, ce qui se passe à Mayotte inquiète, mais pas plus que ça, puisque c’est loin. Pourtant, ce qui s’y passe fait pressentir le pire en métropole, dans un avenir de moins en moins lointain.

Les kwassa-kwassa, coquilles de noix à sens unique, ont fini par prendre le dessus sur une grande puissance militaire marine. Un département français est submergé par des migrants illégaux, agressifs et irrespectueux de la Loi, mais le Syndicat de la Magistrature trouve le moyen, en interprétant la Loi, de faire échec à l’Etat. S.M… on a les initiales qu’on mérite.

Il y aura toujours des aveugles – dont la plupart se sont crevé les yeux eux-mêmes pour ne pas voir le monde tel qu’il est – pour nous dire qu’en s’attaquant aux bidonvilles, on s’attaque toujours et encore aux seuls pauvres, pauvres parmi les pauvres et qu’on ne fait que répéter les réflexes colonialistes. Les mêmes oublient que les délinquants, certes souvent pauvres eux aussi, s’attaquent d’abord aux pauvres non délinquants.

Parce que Mayotte, quoi qu’on en dise, fait partie, historiquement, ethniquement et culturellement, des Comores, le problème de Mayotte se situe au-delà du débat forcément manichéen entre l’État qui tente de rétablir l’ordre et les malheureux autochtones, premières victimes dans une société qu’ils n’ont pas choisie.

Fondamentalement, il s’agit là-bas pour le moment et ici bientôt, de savoir qui décide pour et au nom du Peuple Français ; et il serait préférable de le savoir au plus vite….

Le refus, par le pouvoir comorien, de rapatrier ses ressortissants s’apparente à un acte de guerre, puisqu’en autorisant, voire en encourageant, ses ressortissants à entrer en masse sur le territoire français, il encourage, en réalité, l’invasion d’une nation par une autre. Dans un tel cas, il ne saurait y avoir d’autre réponse que militaire, non pas en déclarant la guerre, mais en imposant le retour des

illégaux aux Comores sous une escorte digne de ce nom.

Qu'un tribunal français s'oppose à l'action de l'État déterminé à redonner force à la Loi et à rétablir l'ordre, à protéger la société et notamment ses membres les plus faibles, relève de la forfaiture. C'est difficile à croire, mais un tribunal censé rendre la Justice au nom du Peuple Français, le fait, en réalité, contre le Peuple Français ! C'est Kwassa? (comme on dit là-bas).

Le PIB de Mayotte est égal à 9 fois celui des Comores et 25 fois celui de Madagascar, ceci expliquant un peu mieux cela, mais comprendre n'est pas accepter à n'importe quelles conditions et prix.

Pendant qu'à Paris, des étrangers plus ou moins « légaux », peu concernés mais réquisitionnés par la LDH, défilent en hurlant à l'infamie prétendument commise à Mayotte, d'autres, les Mahorais « légaux » entonnent la Marseillaise à Mayotte pour soutenir l'opération Wambushu. La légitimité des seconds me semble plus évidente que celle des premiers.

O.T.

Categorie

1. Édito

date créée
9 mai 2023